Image not found or type unknown

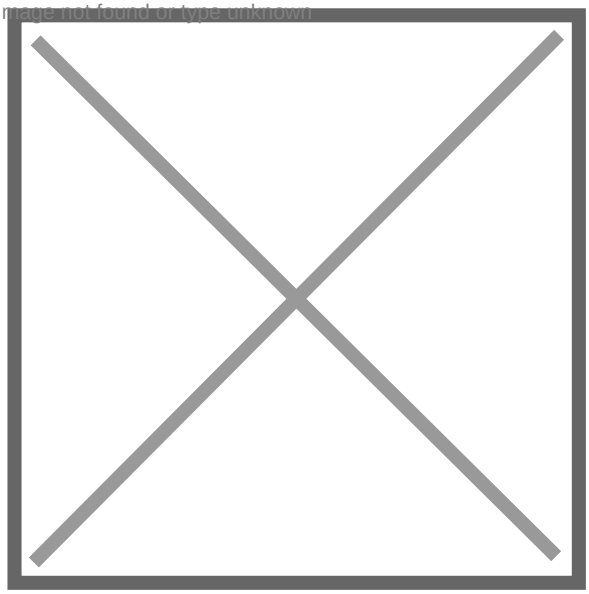

Question sur conditions obtention carte résidence 10 ans

Par **samir**, le **07/10/2008** à **11:02**

Madame, Monsieur,

Algérien résident en France depuis octobre 2002 (statut étudiant de 2002 à 2006 puis statut commerçant depuis 2006) avec des titres de séjours d'une année renouvelable.

Mes questions sont :

1 - au bout de combien d'années de résidence, avec le statut de "commerçant", ai-je le droit à une carte de résidence de 10 ans ?

2 - est ce que de plein droit ou d'une manière discrétionnaire ?

Cordialement,

samir

Par **nacim01**, le **26/11/2008** à **17:10**

Bonjour Samir,

Techniquement au bout de 3 ans de séjour en France en qualité de commerçant, donc au

3ème renouvellement tu peux prétendre à la demander.
par contre son attribution par la préfecture et totalement discrétionnaire, qui veut dire que tu répondre à certaines conditions:
- être locataire ou propriétaire de son logement (être hébergé ça ne marche pas)
- toucher plus que le Smic (ayant payé déjà l'impôt sur le revenu)
- que ton entreprise ait payé l'impôt sur les sociétés ou autre
- avoir de la famille en france (femme, enfant, parents).

bon courage

NB: j'ai à peu près le même parcours que toi commerçant depuis février 2006 je renouvelle bientôt....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés